

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2022

Présents : F. DUPUIS - A. BOIGELOT – B. DUPARCQ - L-P. SECCI - N. ZIANE - P. CALLOT - N. LADEVEZ -
- F. CAPLIEZ - P. WALCZAK – S. IDRI - N. PRZYBYLA - R. WYZGOLIK - V. BERNARD - B. LEBACQ -
M. LICTEVOUT - N. BOUCHKIR – M-T. FLANQUART - A. DIEVART - F. GAZET – F. VIAL - C. POT CHABIERSKI -
J-P DUMAINIL - J. GELDOF – N. MATTA

Représentés (au sens de l'Article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

Quatre procurations sont présentées : F GREBEAU représenté par N. LADEVEZ
D. DEDOURGES représenté par V. BERNARD
Y. BERNARD représenté par V. BERNARD
A. CAPPE représentée par B. DUPARCQ

Un Absent(s) Excusés : A .BAOUCHE

Absents :

Retard :

Début du Conseil Municipal : 17 H 00

-:~::~:~::~:~::~:-

Madame Brigitte DUPARCQ est désignée comme secrétaire de séance.

-:~::~:~::~:~::~:-

Madame le maire annonce au Conseil Municipal que Monsieur VAN HEUE ayant démissionné de ses fonctions de Conseiller Municipal pour des raisons professionnelles, Madame Nathalie MATTA siège dès ce jour au Conseil Municipal

-:~::~:~::~:~::~:-

Compte rendu du conseil municipal du 30 mars 2022

Madame le Maire soumet l'adoption du compte rendu du Conseil Municipal du 30 mars 2022.

Le compte rendu est adopté à 23 voix pour , 5 abstentions et 1 excusé

Compte rendu des décisions du Maire

- n° 05/2022 : Attribution du marché n°2021/10 : accord-cadre a bons de commande relatif a des travaux d'entretien et de petits aménagements de voirie communale

- n° 06/2022 : Attribution du marché n°2022/01 : acquisition et installation d'un bungalow neuf pour l'école jacques Brel à Oignies

- n° 07/2022 : Attribution du marché n°2022/04 : approvisionnement de carburant pour le parc automobile de la ville de Oignies
- n° 08/2022 : Attribution du marché achat n°22egp01 : mission CSPS dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment 1 rue du 11 novembre en poste de police municipale a Oignies
- n° 09/2022 : Signature d'un bail commercial pour le hangar C situé au 69 rue Emile Zola à Oignies
- n° 10/2022 : Signature d'un bail commercial pour le 1 rue. Jean-Jacques Rousseau à Oignies
- n° 11/2022 : Attribution du marché n°2022/02 : acquisition, installation et maintenance d'équipements pédagogiques numériques pour les écoles de la ville de Oignies
- n° 12/2022 : Signature d'un bail commercial pour le 19 rue Pasteur à Oignies
- n° 13/2022 : Signature d'un bail commercial pour le 100 rue Pasteur à Oignies

Prise d'acte

FINANCES

1. Dotation de Solidarité Urbaine 2021 - DSU

En vertu de l'article L2334-15 du code général des collectivités (CGCT), les communes bénéficiaires de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale doivent établir un rapport retraçant les actions de développement social urbain qu'elles mettent en œuvre et les conditions de leur financement. Le présent rapport a pour objet de rappeler les principales actions menées au cours de l'année 2021 dans ce domaine.

Prise d'acte

2. Garantie d'emprunt - Clésence – Opération de construction de 21 logements, 15 PLUS et 6 PLAI situés chemin de la Justice – Oignies

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de la Commune de Oignies (62) d'accorder sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 416 097,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 134466 constitué de 6 Lignes(s) du Prêt.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

3. Garantie d'emprunt - Clésence – Opération de construction de 36 logements, 25 PLUS et 11 PLAI situés chemin de la Justice – Oignies

Madame le Maire demande à l'assemblée délibérante de la Commune de Oignies (62) d'accorder sa garantie à hauteur de 20 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 660 793,00 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse de dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 134467 constitué de 6 Lignes(s) du Prêt.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

4. Remboursement location de salle 03/2022

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que Madame RHAMOUNI annule la location de sa salle pour des raisons médicales et souhaite le remboursement de son règlement, soit 50 €.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

5. Subventions aux associations pour l'année 2022

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer les subventions aux associations ayant déposé leur dossier.

La délibération est adoptée à 27 voix pour, 1 ne participe pas et 1 excusé

6. Subvention exceptionnelle à l'association des Teufs Teufs du 9 de Oignies

Madame le Maire expose que l'association des Teufs Teufs de Oignies organise son exposition de voitures anciennes le 29 août 2022 à la fosse 9 9 bis. Afin de les soutenir, il est proposé une subvention exceptionnelle de 700 € pour couvrir les différentes prestations.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

7. Emprunt Crédit Agricole 3 000 000 € - Juin 2022

Vu l'inscription d'emprunt faite au Budget Primitif 2022 concernant les différents investissements, vu les propositions faites par Le Crédit Agricole, Madame le Maire propose de retenir l'offre du Crédit Agricole avec le montant de trois millions d'euros à taux fixe

La délibération est adoptée à 23 voix pour, 5 abstentions et 1 excusé

8. Emprunt Banque Postale 1 000 000 € - Juin 2022

Vu l'inscription d'emprunt faite au Budget Primitif 2022 concernant les différents investissements, vu les propositions faites par La Banque Postale, Madame le Maire propose de retenir l'offre de La Banque Postale avec le montant d'un million d'euros à taux variable (euribor 3 mois)

La délibération est adoptée à 23 voix pour , 5 abstentions et 1 excusé

ADMINISTRATIF

9. Convention annuelle avec la Fédération des Élus Citoyens et Indépendants FECI 2022 – 2023

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il conviendrait de signer un convention annuelle avec la FECI (Fédération des Élus Citoyens et Indépendants) afin que les Élus municipaux puissent participer à des formations organisées par cet organisme dans le cadre du « Droit à la formation des élus ».

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

10. Tarification pour l'école de musique 2022/2023

Madame le Maire expose à l'Assemblée délibérante les tarifs pour l'École de Musique pour la saison 2022 / 2023.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

11. Tarification des droits de stationnement pour occupation du Domaine Public

La séance ouverte, Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de revoir en hausse de 2 % les taux de redevance d'occupation du domaine public pour le droit de stationnement des friteries, pizzerias et les camions d'outillage, ainsi que le droit de place pour les terrasses et la fête foraine. Elle propose de fixer, à compter du 1^{er} Juillet 2022.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

12. Avenant n°1 : Marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Oignies

Vu le marché d'exploitation d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Oignies confié à la société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE SOLUTIONS, enregistré en Sous-Préfecture le 23 décembre 2020 et prenant effet le 1^{er} janvier 2021 ; Madame le Maire expose au Conseil Municipal les principales modifications/précisions apportées par l'avenant n°1.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

13. Accord-cadre à bons de commande relatif à l'achat et la livraison de fournitures et matériels scolaires et périscolaires

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert dans le cadre de l'achat et la livraison de fournitures et matériels scolaires et périscolaires.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

14. Rénovation équipement sportif – Salle BOUCHARD – Sollicitation subvention du Département

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Oignies est une grande ville sportive de par son histoire et de par les champions qui sont nés dans notre commune. Dans un programme de mise aux normes et de modernisation, la ville d'Oignies entreprend des travaux dans l'ensemble de ses salles de sports. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet ainsi que la demande d'une subvention auprès du département pour le financement de ces rénovations.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

15. Rénovation équipement sportif – Salle LEMAIRE – Sollicitation subvention du Département

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que Oignies est une grande ville sportive de par son histoire et de par les champions qui sont nés dans notre commune. Dans un programme de mise aux normes et de modernisation, la ville d'Oignies entreprend des travaux dans l'ensemble de ses salles de sports. Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir approuver le projet ainsi que la demande d'une subvention auprès du département pour le financement de ces rénovations.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

RESSOURCES HUMAINES

16. Contrat d'apprentissage

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il revient de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage ; Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

17. Création du Comité Social Territorial Commun

Madame le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de créer un Comité Social Territorial local commun compétent pour les agents de la collectivité et du Centre Communal d'Action Social.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

URBANISME

18. Enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale formulée au titre de la loi sur l'eau en vue de la reconquête écologique et hydraulique du cours d'eau « Le courant de la Motte » sur le territoire de OIGNIES et DOURGES

Madame le Maire expose que ce projet est présenté par la Communauté d'Agglomération d'Hénin Carvin. L'enquête concerne le Courant de la Motte, cours d'eau non domanial situé sur les communes d'OSTRICOURT, de OIGNIES et de DOURGES. A ce jour le cours d'eau n'est pas fonctionnel, il est pollué, sans continuité hydraulique ni écologique, envahi d'espèces végétales exotiques envahissantes. Le fonctionnement actuel génère également un risque d'inondation pour la zone Delta 3 en amont de la voie ferrée et le quartier des Bonniers. Selon les secteurs divers travaux sont à réaliser : Curage et entretien des berges, création de chemins pour l'entretien, élargissement du cours d'eau, création de boisements, mares et zones humides...

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

19. Modification de la composition de la CAO et CMAPA suite à la démission d'un Conseiller Municipal

Suite à la démission de Monsieur VAN HEUE du Conseil Municipal, il convient de modifier la composition de la CAO, CMAPA.

La délibération est adoptée à 28 voix pour et 1 excusé

INFORMATIONS

- Renouvellement du système d'assainissement de Carvin

Par arrêté inter-préfectoral en date du 29 novembre 2021 l'autorisation du système d'assainissement de CARVIN concernant les communes de Courrieres, Libercourt, Carvin Oignies (en partie), Wahagnies et la zone d'activité de Camphin en Carembault a été renouvelée.

Afin d'être conforme à la directive européenne sur les eaux résiduaires urbaines cet arrêté définit les prescriptions relatives au réseau de collecte, à l'impact du système d'assainissement et aux aménagements futurs.

- Autorisation du système d'assainissement d'Hénin-Beaumont, au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement – dispositions complémentaires

L'arrêté préfectoral en date du 8 juillet 2011 a autorisé la station d'épuration et le système de collecte de l'agglomération d'assainissement d'HENIN BEAUMONT concernant les communes de Hénin-Beaumont, Bois-Bernard; Dourges, Drocourt, Izel-les-Esquerchin, Montigny-en-Gohelle, Noyelles-Godault, Oignies, Quiéry la Motte et Rouvroy.

Afin d'être conforme aux exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 modifié, transposant la Directive Européenne sur les Eaux Résiduaires Urbaines, l'arrêté préfectoral en date du 4 avril 2022 a modifié les critères de conformité du système d'assainissement et définit un programme d'action.

Fin du Conseil Municipal : 17 H 40

Le Maire
Fabienne DUPUIS

